



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.1/2008/5  
23 juillet 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des effets

Vingt-septième session  
Genève, 24-26 septembre 2008  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**FINANCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX EFFETS**

Note établie par le Bureau du Groupe de travail des effets<sup>1</sup>

**INTRODUCTION**

1. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif de la Convention a modifié sa décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I) en ajoutant les nouvelles Parties à la Convention et en adoptant le barème des quotes-parts pour 2007 pour fixer les contributions (voir le document ECE/EB.AIR/91/Add.1, annexes III et IV, respectivement). Il a pris note des contributions versées en 2006 et 2007 au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP<sup>2</sup>, y compris les contributions en espèces et celles en nature reçues directement par les centres de programme. Le document concernant le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP a été établi pour examen par le Groupe de travail des effets à sa

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison d'un manque de ressources.

<sup>2</sup> Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

vingt-septième session conformément à la décision prise par l'Organe exécutif à sa vingt-cinquième session (ECE/EB.AIR/91, par. 115).

2. L'Organe exécutif a demandé au secrétariat d'informer les Parties du montant des contributions fixé pour constituer le budget de 2008, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 telle que modifiée. Il a aussi prié instamment toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de verser sans retard des contributions volontaires en espèces au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base. En outre, il a noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui était fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergeaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que les pays qui finançaient les activités de leurs centres de liaison/points de contact nationaux ou la participation active d'experts nationaux.

3. Conformément à la décision 2002/1 telle que modifiée, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées au titre du Protocole de l'EMEP, un budget de 2 152 700 dollars pour 2008 (ECE/EB.AIR/2007/2, tableau 9) et un budget provisoire de 2 152 700 dollars, tant pour 2009 que pour 2010. On trouvera dans les sections I et II ci-après un résumé des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et de l'utilisation qui en a été faite.

4. Le Bureau du Groupe de travail des effets a établi un projet de budget détaillé pour les coûts des activités de base en 2009 (tableau 1) et a suggéré pour 2010 et 2011 un budget provisoire de 2 152 700 dollars. Il a proposé que les priorités en matière de coordination internationale soient axées sur les éléments du projet de plan de travail pour 2009 soumis pour approbation par le Groupe de travail (voir la section IV ci-après).

## **I. CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES FIXÉES POUR 2007 ET 2008**

5. Les contributions volontaires en espèces destinées à financer en partie les dépenses essentielles de coordination des activités relatives aux effets (décision 2002/1 de l'Organe exécutif) qui ont été versées au Fonds d'affectation spéciale en 2007 et 2008 (au 30 juin 2008) sont présentées dans les tableaux 2 et 3, respectivement. Outre les contributions en espèces affectées à tel ou tel programme, les tableaux indiquent dans la colonne «Activités relatives aux effets – GEN» les contributions en espèces sans affectation particulière, dans la colonne «CMEI» les contributions affectées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, dans la colonne «Contribution totale» le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale par les différents pays pour l'année considérée, dans la colonne «Contribution de l'année précédente» les contributions pour l'année précédente versées en cours d'année, et dans la colonne «Contribution fixée» les montants des contributions qu'il a été recommandé aux différents pays de verser au Fonds d'affectation spéciale pour l'année considérée.

6. Les contributions volontaires en nature destinées au financement partiel des dépenses essentielles de coordination des activités relatives aux effets (décision 2002/1 de l'Organe exécutif) qui ont été versées au Fonds d'affectation spéciale en 2007 et 2008 (au 30 juin 2008) sont présentées dans les tableaux 4 a) et 4 b), respectivement.

7. En sus des contributions volontaires en espèces et en nature indiquées aux tableaux 2, 3 et 4 et des contributions substantielles des pays chefs de file des programmes ainsi que des pays qui hébergent les centres de programme (contributions versées directement aux centres), un certain nombre de Parties ont également apporté un appui complémentaire aux activités relatives aux effets en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers et/ou des réunions d'experts.

## **II. UTILISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN ESPÈCES EN 2008**

8. Le tableau 5 indique l'utilisation qui a été faite des contributions en espèces avec ou sans affectation particulière au cours de la période 2000-2008 (au 30 juin 2008). Par rapport aux années antérieures, les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale, sans affectation à tel ou tel programme, ont permis l'utilisation en 2005 de montants importants pour financer les activités non visées par le Protocole de l'EMEP. Le chiffre indiqué à la ligne «Rapports de fond» correspond: a) aux montants versés aux programmes en 2001 à titre de dédommagement partiel pour les dépenses précédemment engagées aux fins de l'établissement du rapport sur les tendances des effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; b) aux montants versés en 2002, 2003 et 2004 pour financer les services d'un consultant chargé d'apporter son concours à l'établissement et à la mise au point définitive du rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard; et c) aux montants versés en 2008 pour financer les services d'un consultant chargé d'apporter son concours à la mise au point définitive du rapport de synthèse de 2008 sur les effets de la pollution atmosphérique.

9. Avant l'adoption de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif, les contributions volontaires en espèces étaient versées assez irrégulièrement aux centres de programme des programmes internationaux concertés (PIC), car les versements dépendaient de la disponibilité des fonds. Depuis 2002, les contributions sont devenues suffisamment régulières pour permettre des versements annuels réguliers. Des instruments d'exécution sont utilisés dans la procédure contractuelle officielle suivie par l'ONU pour ce Fonds d'affectation spéciale. Des modalités analogues sont appliquées pour les centres de l'EMEP.

10. En 2008, la répartition des contributions volontaires en espèces a été effectuée dans le cadre de contrats officiels accompagnés d'instruments d'exécution. Ces contrats ont été conclus entre la CEE et les instituts reconnus par l'Organe exécutif, dans sa décision 2002/1, comme étant les centres internationaux (de coordination) désignés des PIC et de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Le Bureau du Groupe de travail a approuvé les tâches et les résultats attendus des centres, définis dans le plan de travail pour 2008 dans le cadre de la Convention.

## **III. DÉVELOPPEMENT DU MÉCANISME DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE BASE**

11. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a prié le secrétariat d'établir une note explicitant les objectifs et l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP à joindre à la demande de contributions pour 2007.

Le secrétariat a maintenu cette pratique en 2008 et a adressé aux Parties une note de deux pages sur les activités du Groupe de travail des effets jointe à la demande de contributions pour 2008.

12. L'Organe exécutif a décidé de créer un groupe spécial restreint chargé d'élaborer un document passant en revue les solutions possibles pour répartir les fonds non réservés entre les huit centres subventionnés par le Fonds, afin de financer les activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP (ECE/EB.AIR/89, par. 79). À sa vingt-cinquième session, il a examiné les autres mécanismes possibles. Il a décidé que le but du groupe spécial avait été atteint et jugé qu'aucun travail supplémentaire n'était nécessaire et il est convenu que la procédure existante pouvait être suivie pour des raisons pratiques.

13. Le barème des quotes-parts adopté pour modifier l'annexe de la décision 2002/1 de l'Organe exécutif est présenté dans le tableau 6.

#### **IV. TÂCHES PRIORITAIRES POUR 2009 (DEVANT ÊTRE PARTIELLEMENT FINANCÉES PAR LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE)**

14. Lors de la réunion qu'il a tenue à Genève les 5 et 6 février 2008, le Bureau élargi du Groupe de travail des effets, regroupant le Bureau du Groupe de travail, les présidents des équipes spéciales et les représentants des centres de coordination des PIC, est convenu que les contrats officiels resteraient fondés sur le plan de travail adopté dans le cadre de la Convention. Le projet de plan de travail du Groupe de travail pour 2009 et les listes de tâches proposées pour chaque programme figurent dans le document ECE/EB.AIR/WG.1/2008/4.

#### **V. DÉCISIONS QUE POURRAIT PRENDRE LE GROUPE DE TRAVAIL DES EFFETS**

15. Le Groupe de travail pourrait notamment:

- a) Prendre note des contributions en espèces versées en 2007 et 2008;
- b) Approuver pour 2009 des dépenses de coordination internationale s'établissant à 2 152 700 dollars pour différents éléments des activités relatives aux effets, ainsi que les prévisions de dépenses provisoires de 2 152 700 dollars pour 2010 et 2011, en vue de leur soumission à l'Organe exécutif;
- c) Inviter toutes les Parties à verser au Fonds d'affectation spéciale les contributions fixées par l'Organe exécutif dans sa décision 2002/1 telle que modifiée;
- d) Prendre note des travaux des centres de coordination de tous les PIC, qui sont financés en partie par le Fonds d'affectation spéciale et en particulier des activités exécutées dans le cadre de ces programmes et des travaux de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique.

**Tableau 1. Dépenses de coordination internationale en 2009 pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole de l'EMEP (en milliers de dollars É.-U.)**

Activités	PIC-Forêts; CCP <sup>1</sup>	PIC-Eaux; CP <sup>2</sup>	PIC-Matériaux; CRPP <sup>3</sup>	PIC-Végétation; CCP <sup>4</sup>	PIC-Surveillance intégrée; CP <sup>5</sup>	PIC-Modélisation et cartographie; CCE <sup>6</sup>	Équipe spéciale des aspects sanitaires <sup>7</sup>	CMEI <sup>8</sup>	Total partiel Activités
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75				335
Dose-réponse	40	60	75	75	40				290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
<b>Total PIC, Équipe spéciale et CMEI</b>	<b>305</b>	<b>260</b>	<b>310</b>	<b>250</b>	<b>300</b>	<b>310</b>	<b>115</b>	<b>240</b>	<b>2 090<sup>9</sup></b>

<sup>1</sup> PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts); pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination: Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers de Hambourg (Allemagne).

<sup>2</sup> PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (PIC-Eaux); pays chef de file: Norvège; Centre de coordination: Institut norvégien de recherche sur l'eau d'Oslo.

<sup>3</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux (PIC-Matériaux), y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chefs de file: Suède et Italie; Centre de recherche principal: Institut suédois pour l'étude de la corrosion de Stockholm.

<sup>4</sup> PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation); pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination: Centre d'écologie et d'hydrologie de Bangor (Royaume-Uni).

<sup>5</sup> PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée); pays chef de file: Suède; Centre de coordination: Institut finlandais de l'environnement d'Helsinki (Finlande).

<sup>6</sup> PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques (PIC-Modélisation et cartographie); pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination pour les effets: Institut national de la santé publique et de l'environnement de Bilthoven (Pays-Bas).

<sup>7</sup> Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique; dirigée par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Bonn (Allemagne); principaux coûts de coordination pris en charge par le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS.

<sup>8</sup> Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche).

<sup>9</sup> Plus 3 % au titre des dépenses d'appui au programme, soit 62 700 dollars É.-U.

**Tableau 2. Contributions en espèces versées en 2007 aux fins du financement  
des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)**

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution fixée
Albanie*												
Allemagne	27 705									27 705		488 533
Arménie								88	13	100		100
Autriche	2 360									2 360		47 358
Azerbaïdjan								175	25	200		200
Bélarus								831	119	950		950
Belgique								50 369	7 196	57 565		56 460
Bosnie-Herzégovine								175	25	200		200
Bulgarie								1 339	191	1 530		650
Canada												
Chypre								1 663	238	1 900		1 900
Croatie								1 706	244	1 950		1 950
Danemark								15 969	2 281	18 250		37 456
Espagne	5 310							110 214	15 745	131 269		125 959
Estonie	262									262		500
États-Unis								8 750	1 250	10 000		
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine												300
Fédération de Russie												60 010
Finlande												26 104
France	18 273									18 273		323 355
Géorgie								684	98	781		250
Grèce												26 955
Hongrie	675							5 251	750	6 676		6 001
Irlande								12 864	1 838	14 702		14 702
Islande								1 444	206	1 650		1 650
Italie												253 280

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution fixée
Kazakhstan												1 400
Kirghizistan												50
Lettonie								438	63	500		500
Liechtenstein	100							263	38	400		300
Lituanie								1 181	169	1 350		850
Luxembourg								3 501	500	4 001		4 001
Malte												750
Moldova												100
Monaco								175	25	200		200
Monténégro <sup>#</sup>												
Norvège	1 695	32 280								33 975		32 305
Pays-Bas												86 915
Pologne	2 130							16 523	2 360	21 013		18 903
Portugal												23 104
Rép. tchèque	1 480							8 883	1 269	11 632		10 152
Roumanie												2 900
Royaume-Uni												276 847
Serbie <sup>#</sup>												1 000
Slovaquie	810							1 881	269	2 960		2 150
Slovénie								3 545	506	4 051		4 051
Suède												51 346
Suisse	3 365							55 725	7 961	67 051		63 711
Turquie												22 004
Ukraine								2 319	331	2 650		2 650
Communauté européenne								62 689	8 956	71 645		71 685
Contribution totale	64 165	32 280						368 643	52 663	517 751		2 152 700

\* La décision 2002/1 ne fixe aucune contribution pour l'Albanie.

<sup>#</sup> La contribution fixée pour la Serbie et le Monténégro est indiquée sous la rubrique Serbie. La décision 2002/1 ne fixe aucune contribution pour le Monténégro.



**Tableau 3. Contributions en espèces versées en 2008 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U. et au 30 juin 2008)**

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution fixée
Albanie												293
Allemagne												418 192
Arménie												98
Autriche								50 188	7 170	57 338		43 248
Azerbaïdjan												244
Bélarus												975
Belgique								14 821	2 117	16 938		53 731
Bosnie-Herzégovine								256	37	293		293
Bulgarie								853	122	975		975
Canada								15 476	2 211	17 687		
Chypre												2 145
Croatie								2 055	294	2 348		2 438
Danemark								27 440	3 920	31 360		36 032
Espagne												144 712
Estonie												780
États-Unis												
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine								263	38	300		244
Fédération de Russie												58 509
Finlande	1 585									1 585		27 499
France												307 220
Géorgie												146
Grèce												29 059
Hongrie								10 410	1 487	11 897		11 897
Irlande								18 985	2 712	21 697		21 697
Islande												1 804

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Contribution totale	Contribution de l'année précédente	Contribution fixée
Italie												247 639
Kazakhstan												1 414
Kirghizistan												49
Lettonie												878
Liechtenstein								427	61	488		488
Lituanie												1 511
Luxembourg	129							3 626	518	4 273		4 144
Malte												829
Moldova												49
Monaco								127	18	145		146
Monténégro								43	6	49		49
Norvège		38 103								38 103		38 128
Pays-Bas												91 323
Pologne												24 427
Portugal												25 695
Rép. tchèque								11 988	1 713	13 701		13 701
Roumanie												3 413
Royaume-Uni												323 847
Serbie								896	128	1 024		1 024
Slovaquie								2 688	384	3 072		3 072
Slovénie												4 681
Suède	5 548*											52 219
Suisse								51 856	7 408	59 264		59 289
Turquie												18 577
Ukraine												2 194
Communauté européenne												71 685
Contribution totale	1 714	38 103						212 398	30 343	282 557		2 152 700

\* Contribution affectée aux PIC-Forêts pour 2004 et 2005.

**Tableau 4. Contributions en nature reçues a) en 2007 et b) en 2008, destinées au financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U. et au 30 juin 2008)**

a)

Pays contribuant en 2007	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Total partiel Parties
Pays-Bas				86 915	86 915
Suède *	59 379		24 966		84 345
Royaume-Uni		180 000			180 000
Total	59 379	180 000	24 966	86 915	351 260

\* Contributions en nature correspondant respectivement à 440 000 et 185 000 couronnes suédoises.

b)

Pays contribuant en 2008	PIC-Végétation	Équipe spéciale des aspects sanitaires	Total partiel Parties
Allemagne*		15 886	15 886
Royaume-Uni	177 475		177 475
Total	177 475	15 886	193 361

\* Contributions en nature correspondant à 10 071 euros.

**Tableau 5. Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie  
les activités relatives aux effets au cours de la période 2000-2008  
(en dollars É.-U. et au 30 juin 2008)**

Contributions	Sans affectation particulière									
	Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>I</sup>
PIC-Forêts				20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
PIC-Eaux				20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
PIC-Matériaux				20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
PIC-Végétation				20 500	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
PIC-Surveillance intégrée				20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
PIC-Modélisation et cartographie				20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires				20 000	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000
Rapports de fond			93 500	4 545	17 164	11 902				
Total			93 500	146 545	122 164	326 902	322 000	280 000	483 000	469 000

Contributions	Avec affectation particulière									
	Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 <sup>I</sup>
PIC-Forêts		84 000	66 000	75 700	76 200	52 000	32 000	50 000	133 000	106 000
PIC-Eaux		16 000	17 000	1 200	33 300	34 000	11 000	30 000	59 000	32 000
PIC-Matériaux			70 000	6 700						
PIC-Végétation		34 500								
PIC-Surveillance intégrée			13 000	700						
PIC-Modélisation et cartographie		114 700	45 000	4 700	37 600					
Équipe spéciale des aspects sanitaires										
Rapports de fond										
Total		249 200	211 000	89 000	147 100	86 000	43 000	80 000	192 000	138 000

<sup>I</sup> Montant engagé mais pas encore débité du Fonds d'affectation spéciale.

**Tableau 6. Barème recommandé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP, pour 2009 (fondé sur la décision 2002/1 telle que modifiée, ECE/EB.AIR/91/Add.1, annexes III et IV et tableau 1 ci-dessus)**

Parties à la Convention <sup>1</sup>	Taux de contribution ONU pour 2007 (%)	Taux recommandé (%)	Contribution fixée (dollars É.-U.)
Albanie	0,006	0,014	293
Arménie	0,002	0,005	98
Azerbaïdjan	0,005	0,011	244
Bélarus	0,020	0,045	975
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,014	293
Croatie	0,050	0,113	2 438
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,005	0,011	244
Fédération de Russie	1,200	2,718	58 509
Géorgie	0,003	0,007	146
Islande	0,037	0,084	1 804
Kazakhstan	0,029	0,066	1 414
Kirghizistan	0,001	0,002	49
Liechtenstein	0,010	0,023	488
Moldova	0,001	0,002	49
Monaco	0,003	0,007	146
Monténégro	0,001	0,002	49
Norvège	0,782	1,771	38 128
Serbie	0,021	0,048	1 024
Suisse	1,216	2,754	59 289
Turquie	0,381	0,863	18 577
Ukraine	0,045	0,102	2 194
Allemagne	8,577	19,426	418 192
Autriche	0,887	2,009	43 248
Belgique	1,102	2,496	53 731
Bulgarie	0,020	0,045	975
Chypre	0,044	0,100	2 145

Parties à la Convention <sup>1</sup>	Taux de contribution ONU pour 2007 (%)	Taux recommandé (%)	Contribution fixée (dollars É.-U.)
Danemark	0,739	1,674	36 032
Espagne	2,968	6,722	144 712
Estonie	0,016	0,036	780
Finlande	0,564	1,277	27 499
France	6,301	14,271	307 220
Grèce	0,596	1,350	29 059
Hongrie	0,244	0,553	11 897
Irlande	0,445	1,008	21 697
Italie	5,079	11,504	247 639
Lettonie	0,018	0,041	878
Lituanie	0,031	0,070	1 511
Luxembourg	0,085	0,193	4 144
Malte	0,017	0,039	829
Pays-Bas	1,873	4,242	91 323
Pologne	0,501	1,135	24 427
Portugal	0,527	1,194	25 695
Rép. tchèque	0,281	0,636	13 701
Roumanie	0,070	0,159	3 413
Royaume-Uni	6,642	15,044	323 847
Slovaquie	0,063	0,143	3 072
Slovénie	0,096	0,217	4 681
Suède	1,071	2,426	52 219
Communauté européenne		3,330	71 685
Contribution totale	42,681	100,000	2 152 700

<sup>1</sup> Canada et États-Unis: contributions volontaires.

-----